



## Litige entre vendeur et acheteur

Par **Philippe71**, le **06/10/2019** à **11:38**

Bonjour,

En juin dernier nous avons signé un compromis d'achat immobilier suite à un investissement locatif et nous avons signé l'achat le 15 juillet devant un notaire le vendeur qui est une mairie, a certifié devant le notaire lors du compromis et de l'achat immobilier que le locataire était à jour dans ses loyers (mention précisée dans le compromis)

Or il s'avère qu'à ce jour nous n'avons perçu aucun loyer et nous avons un mail du trésor public et une attestation du locataire à la date du compromis disant que le locataire est redevable de loyers antérieurs (devait plus de 3 mois de loyer lors de la signature du compromis)...

Quel recours avons nous SVP. Le Maire nous a certifié n'être pas au courant de la situation des impayés à la date du compromis. Ce n'est que le lendemain de la signature définitive que celui ci l'a su...